



## Séance du 13 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le samedi treize janvier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle citoyenne de la mairie de Créon sous la présidence de Mme Mathilde FELD Présidente de la Communauté de Communes du Créonnais.

**PRESENTS (34): BARON :** Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie SORIN, **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS :** Non représentée **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Jean SAMENAYRE, Mme Sylvie DESMOND, Mme Angélique RODRIGUEZ, M. Pierre GREIL, Mme Isabelle MEROUGE, M. Patrick FAGGIANI, **CURSAN :** M. Jean Pierre SEURIN, M. Ludovic CAURRAZE **HAUX :** , **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, M. Jacques BORDE **LE POUT :** M. Michel NADAUD, M. Michel FERRER, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Marie Claire GRAVELLIER, **MADIRAC :** M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Daniel COZ, M. Jean Louis MOLL, Mme Barbara DELESALLE, M. Fabrice BENQUET, M. Patrick GOMEZ, M. Hervé BUGUET, Mme Nathalie PELEAU, Mme Catherine MARBOUTIN **SAINT GENES DE LOMBAUD :** M. Michel DOUENCE, **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** Mme Joëlle RIVAULT suppléante de M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS (04) : BARON :** M. Xavier SMAGGHE pouvoir à Michel NADAUD. **CREON :** Mme Florence OVEJERO pouvoir à Jean SAMENAYRE **HAUX :** Mme Nathalie AUBIN pouvoir à Mathilde FELD, Mme Huguette FOSSAT pouvoir à Pierre GACHET,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Jean SAMENAYRE conseiller communautaire de la Commune de CREON secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2017  
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente en vertu de sa délégation de compétences

### DELIBERATIONS

- Choix localisation site du lycée (délibération 01.01.18)

### QUESTIONS DIVERSES

- Intervention des Vice- Présidents sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

### 1- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 19 DECEMBRE 2017 A VILLENAVE DE RIONS

Retrait de l'ordre du jour – report au Conseil Communautaire du 23 janvier 2018

### 2- DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Retrait de l'ordre du jour – report au Conseil Communautaire du 23 janvier 2018

### 3- MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS

Mme la Présidente expose que Monsieur le Préfet de la Gironde a pris un arrêté le 27 décembre 2017 actant la modification du périmètre de la Communauté de Communes du Créonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : retrait de la Commune de Cardan et adhésion de la Commune de Camiac et saint Denis.

Elle souhaite la bienvenue à M. William André TITE, Maire de Camiac et Saint Denis et expose que malgré l'adhésion de la Commune de Camiac et Saint Denis, elle ne dispose pas encore de voix délibérative au sein du Conseil Communautaire du fait de l'existence d'un accord local fixant le nombre de conseillers communautaires. Les communes membres de la CCC disposent d'un délai de 3

mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour trouver un accord amiable sur le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires faute de quoi il appartiendra au Préfet d'appliquer le mode de calcul prévu aux paragraphes III et suivants de l'article L5211-6-1 du CGCT.

#### **4- LOCALISATION DU SITE DU FUTUR LYCEE DU CREONNAIS (délibération 01.01.18)**

##### **I - Contexte général**

Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (CRNA) a inscrit dans son PPI (Plan pluriannuel d'investissement) le lycée du Créonnais avec une enveloppe budgétaire de 63 millions d'euros. La rentrée effective des élèves est programmée pour la rentrée scolaire 2021.

- 1500 élèves extensible à 1 700 élèves dont 150 internes sont attendus au final avec probablement des rentrées échelonnées dans le temps.
- Ce lycée va induire des flux importants au niveau de la circulation, Il faut également considérer la centaine de professeurs et les agents administratifs et techniques.

##### **Rappel du calendrier opérationnel du CRNA:**

- Etude réalisée par le programmiste (durée de la mission 3-4mois)
- Lancement du concours d'architecte : 6 mois
- Préparation du permis de construire : 6 mois
- Dépôt du PC
- Délai d'obtention
- Rédaction d'un Avant projet Sommaire : 1 à 1.5 an
- Consultation des entreprises - Travaux
- Réception et levée des réserves si besoin
- Ouverture du lycée : rentrée 2021

##### **Etat d'avancement du projet au niveau du CRNA**

- Le choix du programmiste est effectué.
- **Demande de positionnement de la CCC sur la localisation avant la fin du mois de janvier 2018.**
- A ce jour le Rectorat n'a pas communiqué sa décision sur la nature de la structure pédagogique qui sera créée. A priori, il s'agirait d'enseignement général et technologique et en toute hypothèse ce lycée servirait à « désengorger » les lycées François Mauriac (Bordeaux), Max Linder (Libourne) et Jean Moulin (Langon).

Mme la Présidente rappelle qu'à l'annonce de ce programme régional en fin d'année 2016, les élus ont réfléchi à un site à proposer au CRNA, en choisissant rapidement parmi 4 éventualités, le terrain le plus simple à acquérir situé à Sadirac, appartenant à Gironde Habitat, à proximité des terrains de football de Créon.(cf délibération n°18.02.17 en date du 14 février 2017).

Gironde Habitat est vendeur de 11 ha 50 a 58 ca pour une somme de 1 €/m<sup>2</sup>, dénommé site 1.

C'est en commençant les travaux préparatoires à l'installation de ce lycée que des questions ont commencé à être posées sur les coûts induits par les réseaux et les cheminements nécessaires à son fonctionnement.

Ce site n°1 est alors apparu comme présentant certains inconvénients notamment au niveau du coût des infrastructures routières à créer ou à modifier (barreau routier à créer et recalibrage d'une RD à effectuer). C'est alors que la commission lycée a suggéré de réexaminer les autres sites qui avaient été envisagés tout au début et avec l'aval du bureau (Cf réunion du 5 septembre 2017) a choisi d'étudier le site n°2 situé à la verrerie à Créon. Ce site présente quant à lui des inconvénients au niveau du coût et du délai d'acquisition des parcelles du fait de la multiplicité de propriétaires.

De nombreuses réunions avec les propriétaires se sont tenues afin de connaître leur volonté de vendre leurs parcelles à la CCC, les services de l'Etat ont effectué l'évaluation du prix des terrains.

Les propriétaires des terrains situés à la Verrerie ont donné un accord de principe (par courrier) pour vendre les terrains à la CCC, comme suit :

PROPRIETAIRES	SURFACE	22€/M <sup>2</sup>	Parcelles
BERNARD Pascale	19 631	431 882	AK 289,296,759
LACOUR Valérie et Laurent	8 557	188 254	AK 204
RIGAUD Aurélie et Ludovic	4 506	99 132	AK 738,740
JOUBERT Patrick	12 638	278 036	AK 202,203,757
CASTAING Pierrette+ CROIZET Cécile	4 836	106 392	AK 734,736,783
D'ARMAILLE Hubert	37 716	829 752	AK 3,4,5
BENITEZ Rafael	3 877	85 294	AK 10
<b>total</b>	<b>91 761</b>	<b>2 018 742</b>	

Quel que soit le site choisi, une réflexion est engagée sur la nécessité de créer un syndicat à vocation unique ou mixte auquel pourraient adhérer les communes et communautés de Communes alentours, impactées par le désengorgement des lycées précités afin de répartir les charges inhérentes à ce projet sur toutes les collectivités locales concernées. Ce point est toujours à l'étude, M. le Préfet a été saisi de la question.

Plusieurs réunions se sont tenues sur le sujet de la localisation afin d'analyser les avantages et inconvénients tant au niveau financier (acquisition du terrain qui sera mis à disposition du CRNA, création et recalibrage des infrastructures routières, modification et extension des réseaux eau, électricité, assainissement, débit numérique.....) qu'au niveau environnemental et calendaire.

## II- Proposition de Mme la Présidente

Mme la Présidente demande au Conseil Communautaire d'effectuer le choix de la localisation du futur lycée du Créonnais.

## III – Discussion

M. Hervé BUGUET, Mairie de Sadirac s'inquiète de « l'amas » de collégiens et de lycéens si le site 2 est retenu, il demande si la commission s'est posée la question de la nécessité d'un travail de police ou de régulation du fait de la coexistence de ces populations de jeunes.

Mme la Présidente indique qu'aucune réflexion précise n'a été engagée en matière de prévention liée à la proximité des collégiens et des lycéens, il a été supposé une coexistence plutôt paisible, d'expérience aucun problème n'a pu être relevé du fait du voisinage d'un lycée et d'un collège sur d'autres territoires. C'est plutôt l'avantage d'une éventuelle mutualisation qui a été retenue comme celle du transport des élèves qui a été évoquée lors d'une réunion avec des élus du CRNA .

M. Daniel COZ, Maire de Sadirac demande si pour les 2 sites mais essentiellement pour le site 2 il est prévu par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (CRNA) la création d'équipements sportifs. Mme la Présidente indique qu'aucune certitude n'existe pour cette construction d'infrastructures sportives , le CRNA a donné une enveloppe de 63 millions d'euros et établira son programme de construction en fonction.

On peut cependant raisonnablement imaginer que moins les dépenses seront importantes pour le terrassement et les VRD qu'il restera de financement pour les équipements complémentaires.

M. Fabrice BENQUET, Mairie de Sadirac, présente ses conclusions financières concernant les 2 sites après déduction des subventions potentielles, le site 1 couterait à la Communauté de Communes du Créonnais (CCC) 827 000 € de moins que le site 2.

Mme la Présidente expose qu'elle raisonne en termes de dépense publique et pas en termes de dépense pour la CCC. Elle rappelle qu'elle a pris l'attache de M. le Préfet pour obtenir un accompagnement à la création d'un syndicat intercommunautaire, M. le Secrétaire Général de la Préfecture est en train d'organiser une réunion avec les services préfectoraux, ceci avec l'appui de Madame Christelle DUBOS, députée de la circonscription. Mme la Présidente espère répartir la charge résiduelle entre les différentes CDC qui bénéficieront du lycée ceci avec des critères de pondération qu'il conviendra de définir.

Mme Barbara DELESALLE, Mairie de Sadirac, rappelle que l'adhésion des CdC voisines est hypothétique, par conséquent la CCC risque d'avoir la charge à assumer seule ce qui entrainera de fait une augmentation des impôts ou la souscription d'un emprunt.

M. Bernard PAGES, Vice Président de la Cdc en charge notamment des finances et de la fiscalité, précise qu'un emprunt de la totalité du montant de l'investissement du foncier sur 40 ans au taux

de 1 %, arrive à un coût total du crédit de 2,4 millions, soit environ 3,50 euros par habitant et par an sur une base de 17 000 habitants, qui est une hypothèse très basse..

#### **IV- Délibération proprement dite**

***Le Conseil Communautaire,***

***Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (36 voix Pour, le site 2 basé à Créon (site de la Verrerie) 0 abstention, 2 voix Pour le site 1 basé à Sadirac : M. Fabrice BENQUET et M. Hervé BUGUET) des membres présents ou représentés***

***DECIDE de choisir le site 2 situé à Créon lieu dit la Verrerie tel que présenté ci-dessus***

***CHARGE Mme la Présidente de signer tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération***

Les débats étant achevés, Mme la Présidente lève la séance.

**Fin de séance 11 h 45**